

MÉMOIRE
FORUM SUR L'INTIMIDATION
30 NOVEMBRE 2014

ENSEMBLE DANS L'ACTION

Réduire le décrochage scolaire

Réduire les préjugés

Réduire la violence

Réduire le taux de suicide

Préparé par : **Gaëtan Fontaine**
Aline Audet

Notre équipe multidisciplinaire nous a permis suite à de nombreuses rencontres, de produire ce mémoire en notre nom et aux noms de ceux et celles qui sont intimidés ou intimidateurs, ainsi que l'entourage immédiat de ces victimes.

La rédaction de ce document sous forme de mémoire reflète l'ensemble de l'orientation que nous désirons poursuivre à ce jour et pour les prochaines années. Prendre note que le contenu demeure la propriété du Fonds d'Aide Aux Victimes d'Intimidation, et la reproduction en partie ou en entier, sans autorisation, est interdite. Nous autorisons la diffusion de ce document dans le cadre de la consultation publique sur la lutte contre l'intimidation via le site Web du ministère de la Famille à l'adresse suivante : www.intimidation.gouv.qc.ca.

Les **co-auteurs**;

Aline Audet, intervenante en relation d'aide. Courriel : alineaudet@favintimidation.org

Gaëtan Fontaine, Coach de vie. Courriel : gfontaine@favintimidation.org

Merci de nous lire jusqu'à la fin.

MISSION

FAVI est un organisme à but non lucratif qui a été mis sur pied afin de sensibiliser les victimes à l'intimidation, accompagner les intimidés et intimidateurs vers des ressources adaptées à leurs besoins en offrant des services et des programmes de soutien.

Qu'il soit intimidé ou intimidateur, **FAVI** aide le jeune à reprendre confiance en lui donnant espoir en son avenir.

VISION

Bâtir un réseau provincial de ressources et programmes de sensibilisation, d'éducation et de prévention à l'intimidation et devenir la référence au regard des besoins qui concernent l'intimidation et ses victimes.

FAVI, l'acronyme voulant dire: "Fonds d'aide aux victimes d'intimidation", est une organisation à but non lucratif et poursuit ces objectifs:

La stratégie FAVI, FONDS D'AIDE AUX VICTIMES D'INTIMIDATION vise à regrouper tous les intervenants directs ou indirects en faveur des victimes d'intimidations en vue de l'atteinte d'un même objectif : sensibiliser, prévenir pour réduire l'intimidation et agir au profit des victimes d'intimidation.

Le Fonds d'aide aux victimes fournit un financement au moyen de subventions et de contributions pour appuyer des projets et des activités qui visent à développer de nouvelles approches, facilitent l'accès à l'aide, améliorent la capacité des fournisseurs de services, favorisent l'établissement de réseaux d'aiguillage et sensibilisent aux services offerts aux victimes d'intimidation et aux membres de leurs familles. Le Fonds ne fournit pas d'indemnisation aux victimes d'intimidation, mais plutôt du soutien.

Le volet de financement des programmes provinciaux et territoriaux du Fonds d'aide aux victimes apporte son appui à la mise en œuvre de la législation fédérale et provinciale/territoriale pour les victimes d'intimidation, particulièrement les dispositions du Code civil et criminel (y compris celles sur la déclaration de la victime, les interdictions de publication, le dédommagement, la sur-amende compensatoire, les aides aux témoignages, etc.). En outre, il vise à appuyer l'application des dispositions législatives provinciales relatives aux victimes et l'énoncé des principes de justice fondamentaux pour les victimes d'intimidation au Canada par le développement et l'amélioration des programmes d'aide aux victimes axés sur le support psychologique, la police, les tribunaux, la Couronne ou le système, la tenue de conférences, la vulgarisation juridique et des initiatives similaires.

PROJET : la mise sur pied d'une brigade bénévole accompagnée d'une publication format de poche et/ou d'autres dispositifs de diffusion électronique du « GUIDE FAVI » sur l'intimidation, conçue par une équipe multidisciplinaire. Un projet sera remis au Secrétariat du Forum sur la lutte contre l'intimidation avant la date limite pour déposer un mémoire prévu le 30 novembre 2014, à 17 h.

Vous y retrouvez des thèmes qui permettent de découvrir quand commencent et où s'arrêtent les actes d'intimidation, en passant par comment réagir face aux différentes situations... Que faire ?

Suivront des campagnes de levées de fonds ainsi que des programmes de sensibilisation qui interviendront directement dans les milieux propices aux victimes d'intimidations.

Le Centre de Formation Ressources FAVI offre des services de formation auprès des différents intervenants psychosociaux, scolaire et parentaux. Des formations accréditées et certifiées seront disponibles selon un calendrier annuel.

Les entreprises pourront recevoir des formations au Centre ou en milieu de travail. Sous forme d'ateliers conférences, de la prévention et de la sensibilisation par action directe sera disponible afin de réduire les victimes d'intimidation.

Ces ateliers, dispensés au Centre ainsi qu'en milieu de travail, pourront donc permettre à tous de mieux identifier les actes d'intimidation et de savoir comment y réagir.

Vivre sans intimidation. « Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de léser, de blesser, d'opprimer ou d'ostraciser. » Art.13, LIP 2012

LE MARCHÉ

Année scolaire 2012-2013 /Source : ministère de l'éducation, du Loisir et du Sport

- 72 commissions scolaires au Québec
 - 60 francophones / 9 anglophones / 3 à statut particulier*(non linguistiques)
 - 2 728 établissements d'enseignement
 - 1 725 écoles primaires
 - 423 écoles secondaires
 - 192 écoles primaires et secondaires
 - 195 centres de formation professionnelle
 - 193 centres d'éducation des adultes
- Formation générale des jeunes : 864 488 élèves, à temps plein
 - 98 561 à la maternelle
 - 438 711 au primaire
 - 327 216 au secondaire
- Formation professionnelle
 - 27 523 élèves ont moins de 20 ans
 - 91 956 élèves ont 20 ans ou plus
- Formation générale des adultes : 192 853 élèves
 - Services de garde en milieu scolaire : 293 177 élèves inscrits
 - 210 666 élèves fréquentent ce service régulièrement
 - 82 511 élèves fréquentent ce service de façon sporadique
- Transport scolaire
 - 523 000 élèves sont transportés quotidiennement, soit 54 % des élèves inscrits à l'école publique et à l'école privée.
 - 10 000 autobus sillonnent le Québec matin et soir et font environ un million de kilomètres par jour.

Source : Fédération des transporteurs par autobus

Notre définition de l'intimidation;

Se moquer d'une personne, lui donner des surnoms blessants ou dégradants, l'humilier, l'exclure, la menacer avec l'intention de lui faire du mal ou l'attaquer. Que ces actes soient par téléphone, par texto ou sur le web, en répétition continue, jour après jour.

Ne pas confondre avec le harcèlement ou tout autre état de fait. Nous nous rapprochons davantage du schéma illustré en page 6 du Guide pour la présentation d'un mémoire du ministère, appelé CARACTÉRISTIQUES DE L'INTIMIDATION.

Il va s'en dire que le défi reste entier, et les budgets devront être adaptés. Les budgets pour un déploiement interprovincial ne sont pas au rendez-vous selon nos informations. Le déploiement du message « le droit de vivre sans intimidation » via une brigade bénévole assurera une présence partout dans les milieux d'enseignements. Cette brigade sera composée d'étudiants formés et habilitée pour devenir les premiers répondants de la clientèle étudiante des établissements d'enseignement, en plus d'agir comme vulgarisateurs du message de paix et d'harmonie, ce qui favorisera la réussite scolaire et le respect.

Une trousse de démarrage d'implantation d'une cellule organisationnelle sur le terrain pourra être obtenue via le site web de FAVI sous la rubrique « Brigade FAVI » et ensuite il suffira de poursuivre les étapes par étape à la mise sur pied d'une équipe d'encadrement et de bénévoles qui répondront aux attentes dans la spécificité du milieu.

Le programme PSS, **P**révention, **S**ensibilisation, et **S**olutions, reconnaîtra l'efficacité des acteurs de chaque milieu, ainsi que la valorisation des participants par des remises de reconnaissances annuelles. Ce programme offrira donc une visibilité pour chacune des institutions et de ces acteurs. Qu'ils soient étudiants, enseignants, directeurs, commissaires, ou encore personnel de soutien, tous auront droit à une vie sans intimidation.

La chaîne de déploiement passera d'abord par une demande à sa commission scolaire afin que l'encadrement minimum y soit assuré. Notre organisme viendra directement en soutien et aidera les étudiants et étudiantes potentiellement victimes d'actes d'intimidation à recevoir l'encadrement adéquat afin de vivre en milieu scolaire sans intimidation.

Un Centre de formation sera créé et offrira son programme à l'ensemble de la province via ces équipes internes ou externes et autorisera d'autres centres de formation à dispenser le programme dans sa région.

L'intégration de toutes les cultures favorisera le respect des différences et sera porteur d'un message d'unification des peuples dans le droit à l'apprentissage et du droit de vivre sans intimidation.

« La **brigade FAVI "Empathique¹ dans l'Intimidation²"** sera présente afin de prévenir par le droit de vivre sans intimidation, veille sur le climat et l'harmonie saine en milieu scolaire et d'apprentissage ». Un potentiel de plus de 2% des étudiants pourraient relever le défi, c'est-à-dire approximativement 18,000 bénévoles.

Depuis 2014, le projet a pris forme suite au Forum sur l'intimidation, qui a eu lieu le 2 octobre dernier. Pour faire suite à plusieurs recommandations des organismes entendus lors de leurs deux minutes d'allocution, nous avons décodé le besoin de faire agir directement dans le milieu des jeunes par des jeunes, une forme de surveillance dans l'accompagnement du respect des différences sans intimidation.

La brigade sera la plus grande unité organique sur le terrain, forte de son déploiement dans plus de 3 000 à 3 500 écoles et instituts d'enseignement. Elle comprendra des équipes de bénévoles (différentes brigades), qui seront interactives par l'exemple. La première brigade sera donc composée de: 1^o superviseurs, 1^o influenceurs/vulgarisateurs, 1^o accompagnateurs, 1^o souteneurs.

Les brigades serviront de cadre supporteur administratif afin de prélever le pouls sur le terrain pour en produire des rapports statistiques sur les tendances et amélioration préventive.

Aujourd'hui, les budgets disponibles dans ce domaine sont limités et la prise en charge sociale des brigades deviendront les unités de la paix dans nos milieux d'apprentissage éducatifs. Les groupements tactiques répondront exactement aux besoins de chaque crise.

Le respect par la reconnaissance du décorum. Les brigades seront identifiées fièrement. Les superviseurs en polo et l'escouade en gaminet (t-shirt), avec bracelet identifiant.

La formation rendue possible via le Centre de formation ressources de FAVI assurera une cohérence dans chacune des interventions, suivant un plan bien défini adapté à chaque situation.

Ce qui s'inscrit dans la loi 56. Un rapport d'événement sera rempli pour chaque situation d'intimidation et sera remis aux différents responsables tels qu'énumérés dans cette loi: coordonnateurs, directeurs d'école, et commissions scolaires. Cette fiche signalétique d'événement d'intimidation comprendra: les noms des impliqués, le type d'intimidation, un bref compte-rendu des échanges, de la gravité de la situation, ainsi que les suivis recommandés, le tout en format "case à cocher", incluant un espace "commentaire" ou "précision de détails supports".

La valorisation des réussites sera transmise via les médias sociaux qui diffuseront les interventions réalisées. Une remise de prix "reconnaissance" des meilleures interventions et intervenants sera attribuée lors du gala annuel. Aussi, les victimes qui démontreront le courage de s'en sortir recevront un prix hommage.

GUIDE FAVI

Sous forme de guide référence, cet outil offrira une solution et servira à la brigade pour la prévention, la sensibilisation et la réduction des phénomènes de l'intimidation.

- Une missive dans ce sens y sera inscrite en préambule
- Section intro / texte support sur les conséquences dévastatrices.
 - **DÉFINITION DE VICTIME DE L'INTIMIDATION**

Se moquer d'une personne, lui donner des surnoms blessants ou dégradants, l'humilier, l'exclure, la menacer avec l'intention de lui faire du mal, ou l'attaquer. Que ces actes soient par téléphone, par texto ou sur le web, en répétition continue, jour après jour.
- Section prévention
 - **TOUT LE MONDE A DÉJÀ ÉTÉ VICTIME D'INTIMIDATION**
 - Si vous croyez que vous, ou quelqu'un que vous connaissez, êtes victimes d'intimidation, c'est important de prendre la situation très au sérieux, de communiquer et de l'aborder de manière calme et avec un esprit ouvert.
 - Pour reconnaître l'intimidateur, tentez de trouver les raisons et les motivations qui amènent ce comportement.
 - Agissez contre l'intimidation car l'intervention est une avenue essentielle. Utilisez l'outil de signalement en ligne ou référez-vous auprès d'une personne en autorité ou d'une personne de confiance.
- Section sensibilisation
 - **QUI ÊTES-VOUS ?**
 - **DU TYPE "INTIMIDATEUR"**
 - Un individu utilise ce comportement pour satisfaire un sentiment de domination et de contrôle.
 - **DU TYPE "INTIMIDÉ"**
 - Subi les attaques et la violence de l'intimidateur. Par la peur, le manque d'estime de soi et son incapacité à se faire respecter.
 - **OU DU TYPE "COMPLICE" COMME "OBSERVATEUR"**
 - Selon les recherches, la plupart du temps l'intimidation cesse en moins de dix (10) secondes lorsque quelqu'un intervient pour défendre la victime.
 - Que vous soyez intimidateur, intimidé ou observateur, vos schémas de ces comportements vous précèdent-ils ? Vos modèles et l'éducation pourraient vous avoir influencés à reproduire n'importe lequel de ces comportements.

- Section réduire l'intimidation
 - **La communication** (des exemples de mise en situation exprimés par des gens)
 - Ex : Un observateur, donc un témoin d'acte d'intimidation, se donne le droit de communiquer avec l'intimidateur du bien-fondé de son comportement.
 - Le dialogue
 - Une mise en garde doit être adressée à l'intimidateur afin d'arrêter l'intimidation et de permettre une reprise de discussion.
 - L'amour par la reconnaissance
 - La reconnaissance étant le besoin fondamental chez l'être humain, dès que l'on se ramène dans cette zone, la situation se transforme positivement.
 - L'amitié
 - Dans une certaine solidarité, l'échange devient transformateur.
 - Le respect
 - Le respect attire le respect et c'est important de se donner le droit de refuser toute forme d'intimidation.

Le CFR_FAVI (Centre de Formation Ressources) sera mis sur pied afin de dispenser la formation cohérente suite au forum sur l'intimidation du 2 octobre 2014 pour l'ensemble des intervenants et permettre des actions complémentaires. Son but : permettre d'assurer une diffusion des programmes liés à l'intimidation et cela, dans le respect des conditions assurant la qualité et l'efficacité de leur implantation.

En conclusion

Un projet répondant aux préoccupations communes tel; PRÉVENIR L'INTIMIDATION, INTERVENIR EFFICACEMENT, et SOUTENIR LES ACTEURS du milieu scolaire.

Si nous résumons le tout, nous pouvons dire enfin que;

« **NOUS AVONS TOUS LE DROIT À UNE VIE SANS INTIMIDATION** »

Ce que nous pouvons faire ensemble.

Chaque individu a la capacité D'APPRENDRE.

L'enfant, lorsqu'il se donne le droit de RÊVER, génère de grandes idées.

Tous les enfants doivent bénéficier d'une chance égale de S'ÉPANOUIR.

Nos enfants doivent CROIRE en leurs plus grandes aspirations.

Pour BÂTIR un monde meilleur, aucune personne ne doit être laissée pour compte.

Mieux RASSEMBLER pour faire fi des différences.

Notre société québécoise a le pouvoir de VALORISER chacun d'entre nous.

Ressources et références:

Ministère de la Famille

Forum sur l'intimidation

Fédération des commissions scolaires du Québec 2014

Commission scolaire Marie Victorin

Commission scolaire Marguerite Bourgeois

Définition d'annotation:

[1] Empathique : Faculté intuitive de se mettre à la place d'autrui, de percevoir ce qu'il ressent.

[2] Intimidation : Prendre conscience de l'état de l'acte, dans sa gravité et porter un geste d'action correcteur selon la circonstance.

